

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

BORDEREAU DE SIGNATURE POUR DOCUMENTS PRESENTES AU VICE PRESIDENT M. BERNARDI

Date : 26/11/2008
DGEE DTI 08

SERVICE INSTRUCTEUR : DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RESPONSABLE DU DOSSIER :

Service Etudes et Développements
Sofie BRIER
Chef de projet
Poste : 97085

PIECES JOINTES:

- Rapport d'analyse de l'offre
- Attestation d'exclusivité
- Acte d'engagement

OBJET : marché négocié article 35 II 8ème
du CMP « maintenance, assistance et suivi
du logiciel CANOE, utilisé à la Direction de
l'Eau et de l'Assainissement pour la gestion
hydraulique »

COMMENTAIRES : il s'agit de présenter à la signature de Monsieur François-Noël BERNARDI, Président de la Commission d'Appel d'Offre, l'acte d'engagement du marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable relatif à « la maintenance du système CANOE » utilisé pour la modélisation hydraulique.

VISAS

	DATE	VISA	OBSERVATIONS
Eric METRAL Directeur des Technologies de l'Information	26.11.08		 A ne présenter à la signature du Président qu'après passage en CAO (après accord)
Jean-François TOUREL Directeur Général Adjoint Expertises et Equipements d'intérêt communautaire	27.11.08		
Anne-Marie QUEYREL Directeur Affaires Juridiques			
François Noël BERNARDI Vice Président			

Rapport à la Commission d'Appel d'Offres

Marché négocié, sans mise en concurrence et sans publicité préalable, relatif à la maintenance évolutive et corrective du logiciel CANOE de modélisation hydraulique, acquis pour les besoins de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement en 1999, Article 35 II – 8 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de la réalisation et de la gestion des réseaux d'assainissement du territoire communautaire, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement utilise le logiciel CANOE à des fins de modélisation du réseau. Le bon fonctionnement de ce logiciel doit être assuré par une maintenance appropriée.

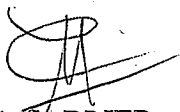
La société ALISON éditeur du logiciel CANOE détient la propriété intellectuelle de l'outil, l'ensemble des sources et conserve les droits d'adaptation, de modification et de cession du logiciel. Au regard de ces droits exclusifs, aucune autre société n'est en mesure légalement et techniquement d'assurer la maintenance de ce logiciel.

Dès lors, le marché ne peut donc être confié qu'à la société ALISON, et être négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément au Code des Marchés Publics article 35 II-8.

Le montant global du marché ne pourra excéder 11 000 € HT par an.

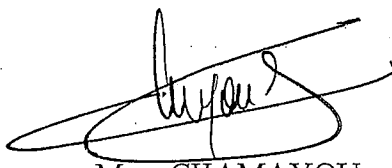
Le marché aura une durée d'un an reconductible trois fois, sans que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Compte tenu de l'ensemble de ces raisons, il est proposé à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à la Société ALISON.



Sophie BRIER

Chef de Projet en charge de la négociation



Marc CHAMAYOU

Chef du Service Etudes et Développement



Eric METRAL

Directeur des
Technologies de l'Information



Jean-François TOUREL

Directeur Général Adjoint
Expertise et Equipements d'Intérêts
Communautaires

Marché négocié de maintenance corrective et évolutive du logiciel CANOE de modélisation hydraulique acquis pour les besoins de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement en 1999

I. Contexte et justification du mode de passation

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement utilise le logiciel de modélisation hydraulique CANOE de la société ALISON depuis le 30 mars 1999.

Actuellement le logiciel CANOE est utilisé pour la modélisation de tout le réseau unitaire de la Ville de Marseille, le diagnostic de ce réseau et sa modernisation, la modélisation des incidences de grands projets sur le territoire intercommunal tels que la construction de tunnels ou de parkings.

Compte tenu de l'importance de l'outil pour le bon fonctionnement des services rendus par l'institution, il est proposé d'en assurer la maintenance corrective, réglementaire adaptative et évolutive de premier niveau.

La société ALISON détient la propriété intellectuelle et les droits de modification, d'adaptation et de cession de cette solution logicielle.

Compte tenu des droits d'exclusivité, ALISON est la seule société susceptible de réaliser :

- d'une part, les interventions de maintenances corrective, évolutive et adaptative,
- d'autre part, les installations de nouvelles versions du progiciel et les prestations de formation associées.

Le marché de maintenance de CANOE ne peut être confié qu'à la société ALISON à la fois pour des raisons techniques et de droits d'exclusivité, tels que décrits dans l'article 35.II.8 du Code des Marchés Publics.

II. Objet du marché

L'objet du marché est :

- d'assurer la maintenance logicielle de CANOE pour une durée d'un an renouvelable 3 fois,
- de fournir les nouvelles évolutions fonctionnelles ainsi que les prestations d'accompagnement (installation et configuration, formation, paramétrage, assistance au démarrage) et leurs maintenances jusqu'à la fin du marché.

Le présent marché doit permettre à Marseille Provence Métropole d'assurer la continuité du service sur le logiciel et de permettre ainsi à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'effectuer des études hydrauliques pertinentes.

Mode de passation et forme du marché

Le marché est un marché négocié, conformément à l'article 35 II – 8 du Code des Marchés Publics.

Le marché est un marché mixte avec une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires.

III. Déroulement de la procédure

- La négociation a été entamée le 24/11/2008 par l'envoi officiel du dossier de consultation qui comprenait une première version du CCAP, de l'Acte d'Engagement et ses annexes, du CCTP ainsi qu'une lettre d'accompagnement signée du Président de la Commission d'Appel d'Offres formalisant l'ouverture des négociations. Le dossier a été transmis par voie électronique et courrier.
- La société ALISON a accusé réception de l'envoi du dossier le 24/11/2008 à 12h00 en effectuant une première proposition pour l'ensemble des prestations.
- Marseille Provence Métropole a accusé réception numériquement de cette première proposition le 24/11/2008 à 17h00 et demandé à la société ALISON de modifier ses tarifs sur la partie à prix unitaires pour être conformes aux standards de prix généralement constatés sur ce type de maintenance ou d'intervention.
- ALISON a pris en compte cette demande dans son courrier électronique du 25/11/2008 à 15h00 et adapté sa proposition financière conformément aux exigences de Marseille Provence Métropole.
- Marseille Provence Métropole prend acte de la nouvelle proposition de ALISON qui est significativement plus basse que la proposition initiale et mets un terme à la négociation.
- Cette dernière proposition a été transmise à Marseille Provence Métropole par Chronopost le 26/11/2008 ainsi que tous les documents nécessaires à la finalisation du dossier.

IV. Caractéristiques du marché

1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date d'effet, et renouvelable par reconduction expresse dans la limite de trois reconductions.

2. Mode d'établissement des prix

Il s'agit d'un marché :

- pour partie à prix global et forfaitaire pour ce qui concerne la maintenance,
- pour partie à bons de commande, pour ce qui concerne les nouvelles versions majeures et les interventions sur site.

Le montant total de la partie forfaitaire et de la partie à bons de commande ne pourra pas excéder 11 000 euros HT par an.

3. Généralités

Le marché est conclu avec une entreprise unique.

Le marché n'est pas alloti.

V. Pièces exigibles

Les pièces exigées du candidat dans sa réponse ont été transmises dûment complétées :

- 1) L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes
- 2) Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- 3) Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

VI. Analyse technique de l'offre

La proposition technique de la société ALISON répond aux exigences exprimées par Marseille Provence Métropole :

- La société a déjà fait preuve, depuis la mise en place initiale du logiciel, d'une grande réactivité et efficacité sur le dossier Marseille Provence Métropole. L'organisation technique proposée répond parfaitement aux exigences de Marseille Provence Métropole.
- Les conditions de maintenance permettent de garantir la pérennité fonctionnelle, la maintenance curative, évolutive et réglementaire de l'application jusqu'à la fin du marché.

VII. Analyse économique de l'offre

1. Estimation financière de l'administration

L'estimation des services de Marseille Provence Métropole a été réalisée sur une période de maintenance de 4 ans, incluant la livraison probable de deux versions majeures.

Cette estimation globale sur 4 ans prend en compte 1 jour d'intervention sur site en moyenne par an (une demi-journée d'installation et une demi-journée de mise à niveau des utilisateurs).

Cette estimation s'appuie par ailleurs sur les prix unitaires du marché de maintenance contracté par la Ville de Marseille pour le compte de Marseille Provence Métropole auprès de la société ALISON pour la maintenance de CANOE.

Cette estimation s'élève à 14.000 € HT sur 4 ans soit une moyenne annuelle de 3.750 € HT.

La proposition finale de ALISON en prenant en compte les mêmes hypothèses est de 13.716 € HT sur 4 ans soit une moyenne annuelle de 3.429 € HT.

La proposition de ALISON est inférieure de 2 % par rapport à l'estimation de l'administration.

2. Convenance des prix

Au niveau de la maintenance (prix forfaitaire):

- De façon générale, le montant annuel de la maintenance d'une licence logicielle par rapport au coût d'acquisition est compris entre 15% et 22% du prix catalogue de ces licences. La proposition de ALISON de maintenance des licences correspond à 12% du prix catalogue, soit un montant très inférieur à la moyenne constatée des prix de maintenance de licences logicielles.

Au niveau des livraisons de versions majeures :

- Jusqu'à présent, les prix pratiqués par la société ALISON se sont avérés très raisonnables. En outre, les versions majeures restent assez rares : 3 en 9 ans.

Au niveau des prestations sur bons de commande (prix unitaires):

- L'étude de l'ensemble des marchés de maintenance logiciels, comportant des journées d'intervention sur site d'experts techniques ou fonctionnels démontre que le prix d'une journée sur site varie de 965 € HT / jour à 1530 € HT / jour. Les prix unitaires proposés par ALISON s'inscrivent dans la partie très basse de cette fourchette.

Au regard de ces comparaisons, la proposition financière de la société ALISON apparaît comme totalement justifiée.

3. Historique de la négociation

La société ALISON a effectué deux propositions financières successives. Sur la base des hypothèses retenues pour l'estimation (cf. VII.2), l'évolution de la proposition financière a évolué conformément au tableau ci-après :

Date ALISON / Version	Montant annuel (€ HT)	Evolution par rapport à la V1
V1 le 24/11/2008	3679 €	
V2 le 25/11/2008	3429 €	6,8 %

La phase de négociation a permis d'obtenir une réduction de 6,8 % par rapport à la proposition initiale de ALISON.

Rapport à la Commission d'Appel d'Offres

Marché négocié, sans mise en concurrence et sans publicité préalable, relatif à la maintenance évolutive et corrective du logiciel CANOE de modélisation hydraulique, acquis pour les besoins de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement en 1999, Article 35 II – 8 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de la réalisation et de la gestion des réseaux d'assainissement du territoire communautaire, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement utilise le logiciel CANOE à des fins de modélisation du réseau. Le bon fonctionnement de ce logiciel doit être assuré par une maintenance appropriée.

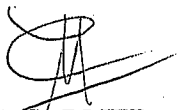
La société ALISON éditeur du logiciel CANOE détient la propriété intellectuelle de l'outil, l'ensemble des sources et conserve les droits d'adaptation, de modification et de cession du logiciel. Au regard de ces droits exclusifs, aucune autre société n'est en mesure légalement et techniquement d'assurer la maintenance de ce logiciel.

Dès lors, le marché ne peut donc être confié qu'à la société ALISON, et être négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément au Code des Marchés Publics article 35 II-8.

Le montant global du marché ne pourra excéder 11 000 € HT par an.

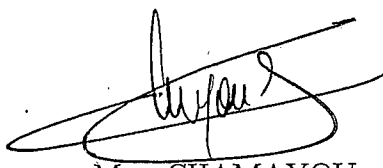
Le marché aura une durée d'un an reconductible trois fois, sans que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Compte tenu de l'ensemble de ces raisons, il est proposé à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à la Société ALISON.



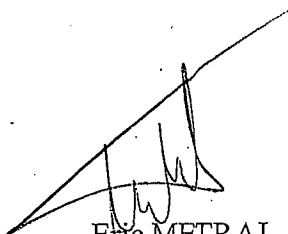
Sofie BRIER

Chef de Projet en charge de la négociation



Marc CHAMAYOU

Chef du Service Etudes et Développement



Eric METRAL

Directeur des
Technologies de l'Information



Jean-François TOUREL

Directeur Général Adjoint
Expertise et Equipements d'Intérêts
Communautaires

VIII. CONCLUSION

➤ *Le contenu technique*

Du point de vue technique, ALISON propose une solution adaptée aux besoins de Marseille Provence Métropole.

➤ *L'offre économique*

L'offre économique de ALISON apparaît justifiée au regard des prix du marché.

Compte tenu des analyses techniques et économiques menées précédemment, nous proposons à la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le marché négocié de maintenance corrective et évolutive du logiciel CANOE d'hydraulique urbaine à la société ALISON pour

Un montant forfaitaire de 2.439 € HT soit 2.917 € TTC

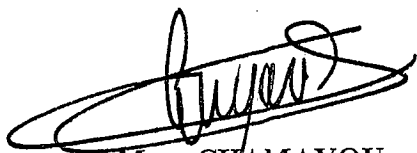
Le montant total du marché (forfait + partie à bon de commande) n'excèdera pas 11 000 € HT par an.

Fait à Marseille le 26 novembre 2008.



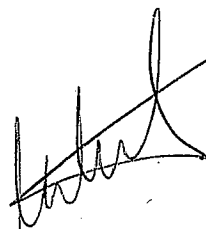
Sofie BRIER

Chef de Projet en charge de la négociation



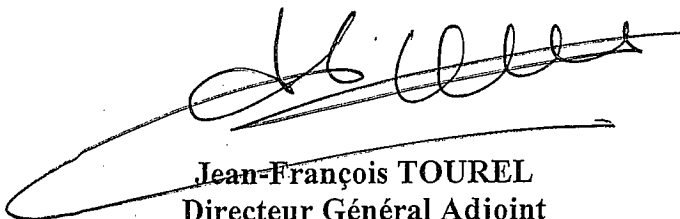
Marc CHAMAYOU

**Responsable du Service Etudes et
Développements**



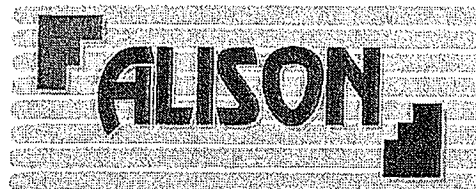
Eric METRAL

**Directeur des
Technologies de l'Information**



Jean-François TOUREL
Directeur Général Adjoint

Expertise et Equipements d'Intérêts Communautaires



ATTESTATION D'EXCLUSIVITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Je soussigné Jean-Claude Michel, agissant en qualité de gérant de la société ALISON SARL, située 1 rue Francis Carco, 69120 VAULX-EN-VELIN, certifie sur l'honneur :

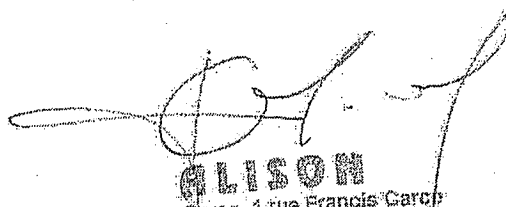
Que les sociétés SOGREAH CONSULTANTS et INSAVALOR SA co-proprétaires du logiciel d'hydrologie urbaine CANOE, ont confié à ALISON SARL, en vertu d'un contrat d'exclusivité, les prestations de gestion et de valorisation du portefeuille client CANOE et les prestations de maintenance associées

Qu'à ce titre la société ALISON SARL est la seule habilitée à

- Assurer l'assistance téléphonique pour le logiciel CANOE
- Assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel CANOE
- Assurer la vente de licences supplémentaires pour le logiciel CANOE

Fait à Vaulx-en-Velin, le 4 novembre 2008
Pour servir et valoir ce que de droit,

Jean-Claude Michel



ALISON
Espace Carco, 1 rue Francis Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
Tel : 04 37 45 29 29 Fax : 04 37 45 29 30
www.alison-envir.com

Espace Carco
1 Rue Francis Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone : 04 37 45 29 29
Télécopie : 04 37 45 29 30
E-Mail : jc.michel@alison-envir.com
S.A.R.L. au capital de 7 622 €
R.C.S. Lyon B 389 408 071 A.P.E. 722Z

www.alison-envir.com



Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Expertises et Equipements d'Intérêt Communautaire
Direction des Technologies de l'Information
Service Etudes et Développement

MARCHES PUBLICS FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acte d'Engagement

(A.E.)

Personne publique :

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Direction des Technologies de l'Information
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

Acte d'engagement

établi en application du Code des marchés publics, relatif à :

Marché négocié de maintenance évolutive et corrective du logiciel CANOE de
modélisation hydraulique

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence
Article 35 II 8 du CMP

ACTE D'ENGAGEMENT

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE – PROCEDURE DE DEVOLUTION	3
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE, ORDONNATEUR, COMPTABLE.....	3
ARTICLE 3 : CONTRACTANTS	4
ARTICLE 4 : PRIX.....	5
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION	5
ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REGLEMENT - PAIEMENTS	6
ARTICLE 7 : APPROBATION DE L'OFFRE – NOTIFICATION DU MARCHE	7

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

Article 1 : Objet du marché – Procédure de dévolution

L'objet du présent marché concerne la maintenance, l'assistance et le suivi du progiciel CANOE, utilisé à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour la réalisation et la gestion des réseaux d'assainissement des communes de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

L'objet du présent marché est d'assurer la pérennité fonctionnelle de l'application mise en œuvre à la DEA.

- Pour la partie à prix global et forfaitaire, d'assurer sur la durée du marché :
 - La maintenance corrective du progiciel,
 - La maintenance évolutive en cas de nouvelles versions de même numéro global que la version actuellement installée à MPM à savoir la V3.0,
 - La maintenance évolutive en cas d'évolutions de la réglementation,
 - Les réponses aux questions courantes du LICENCIE en mettant à disposition de MPM une ligne téléphonique aux heures courantes de bureau (5 jours sur 5, sauf déplacement ponctuels chez un client), ainsi qu'une adresse e-mail,
 - la mise à disposition de toutes les informations en sa possession au titre de l'animation du club des utilisateurs,
 - l'accès au site internet associé (téléchargement, informations techniques, FAQ, vidéo de formation, forum)
- pour la partie à bon de commande, de fournir des prestations complémentaires afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :
 - mise à disposition des nouvelles versions de nouveau numéro global
 - journée d'intervention sur site
 - journée de formation sur site

La procédure de dévolution est une procédure de marché négocié passée en application de l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Maître d'ouvrage, ordonnateur, comptable

➤ MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE représentée par la :
Direction Générale Expertises et Equipements d'Intérêt communautaire
Direction des Technologies de l'Information
Les Docks – Atrium 10.5
10, Place de la Joliette BP 48014

Signature

13567 MARSEILLE CEDEX 02

- **Pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Eugène CASELLI ou son représentant, agissant par délégation.

- **Personne autorisée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

➤ **ORDONNATEUR** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant.

➤ **COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS** : Monsieur le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 : Contractants

3-1 : Contractant (Cas d'opérateur économique unique)

Je soussigné :

Jean-Claude MICHEL, gérant

Agissant : | pour mon propre compte
| pour le compte de : ...

La société ALISON

Adresse du siège social et téléphone :

1 Rue Francis CARCO, 69120 VAULX-EN-VELIN, Tél 04 37 45 29 29

Immatriculé au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers :

RCS Lyon n°389 408071

Ayant pour N° de SIRET : 389 408 071 000 48

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et des documents qui y sont mentionnés.

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Article 4 : Prix

4-1 : Variation des prix

La révision de prix s'opère en baisse comme en hausse à la date anniversaire de la date d'effet du marché suivant les modalités indiquées au chapitre « Révision des prix » du CCAP.

Ce prix comprend toutes les prestations décrites dans le CCAP.

4-2 : Offre des prix

Le marché est mixte avec :

- une partie à prix global et forfaitaire pour une année tel qu'exprimé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :

(en chiffres)	En unité Euro
- montant H. T.	
- T.V.A. au taux de 19,6 %, soit :	
- montant T.V.A. incluse (en lettres)	

- Une partie à bons de commande dont les prix sont détaillés dans le bordereau de prix unitaires (BPU). La partie à bons de commande est conclue sans montant minimum et sans montant maximum.

Le montant total de la partie forfaitaire et de la partie à bon de commande ne pourra pas excéder 11 000 € HT par an.

Article 5 : Durée du marché et délai d'exécution

La durée du marché est d'un an à compter de sa notification, renouvelable par reconduction expresse trois fois, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Article 6 : Conditions de règlement - paiements

(Références bancaires ou postales)

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

au nom de : ALISON

sous le numéro : 42559 00011 51000012700 clé 88

à : CREDITCOOP LYON SAXE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Identifiant National de Compte Bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
42559	00011	51000012700	88	CREDITCOOP LYON SAXE

Identifiant International Bancaire - IBAN et BIC

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 4255 9000 11 51 0000 1270 088	CCOPFRPPXXX

TITULAIRE DU COMPTE :
(Account Owner)

SARL ALISON

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le marché sera financé par les ressources du budget annexe Eau et Assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Le paiement s'effectuera par mandats administratifs.

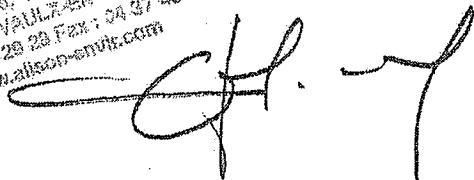
FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

A Vaulx-en-Velin le 25 Novembre 2008

Mention(s) manuscrite(s)

" LU ET APPROUVÉ "

Signature(s) du (des) prestataire(s)

ALISON
Espace Carco, 1 rue François Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
Tel : 04 37 45 29 29 Fax : 04 37 45 29 30
www.alison-envie.com
et approuvé


Article 7 : Approbation de l'offre – Notification du marché

Est acceptée la présente offre
Pour valoir Acte d'Engagement

A

Le.....

Pour le Président et par délégation

Le Pouvoir Adjudicateur

ANNEXE

DECLARATION SUR L' HONNEUR

Imprimé à remplir ou à reproduire sur papier libre.

Je soussigné (*signataire ayant le pouvoir d'engager la société*)

Représentant la société

En qualité de

Déclare être candidat au marché relatif à
Marché négocié de maintenance évolutive et corrective
du logiciel SEAPORT de gestion des ports de plaisance

Atteste sur l'honneur en application des articles 43 et 44 du Code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

A) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne ;

B) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne ;

C) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-4, L.8221-5, L.8251-1, L.8221-8 et L.8221-11, L. 8231-1 et L.8241-1, L.8241-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne ;

D) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

E) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

F) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

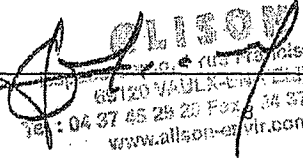
G) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

H) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-3, L.5212-4 et L.5214-1, L.5212-9, L.5212-10, L.5212-11 ou L.5212-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait le Vaulx-en-Vallée le 25/11/2008 NC MICHEL

Signature et cachet.

Maintenance du système CANOE


ALLISON
Société par actions simplifiée
65120 VAULX-EN-VALLEE
Tél : 04 37 45 25 20 Fax : 04 37 45 29 30
www.allison-e-vir.com



Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Expertises et Equipements d'Intérêt Communautaire
Direction des Technologies de l'Information
Service Etudes et Développement

MARCHES PUBLICS FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Personne publique :

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Direction des Technologies de l'Information
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

établi en application du Code des marchés publics, relatif à :

Marché négocié de maintenance évolutive et corrective
du logiciel CANOE de modélisation hydraulique

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence
Article 35 II 8 du CMP

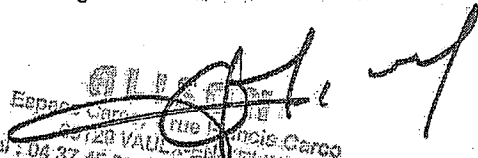
B.P.U.

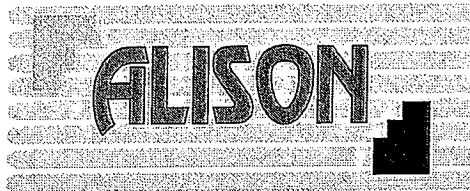
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Désignation Prestations complémentaires	Montant € HT	Montant € TTC
Mise à disposition de version de nouveau numérp global	6 100	7 295,60
1 journée d'intervention sur site y compris frais de déplacement	990	1 184,04
1 journée de formation sur site y compris frais de déplacement	990	1 184,04

Fait à Vaulx en Velin Le : 25 novembre 2008

Signature du (des) candidat(s) :


Francis Carco
20120 VAULX-EN-VELIN
Tel : 04 37 45 29 29 Fax : 04 37 45 29 30
www.allison-envi.com



FICHE D'INFORMATIONS

Siège social : 1 Rue Francis Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
FRANCE
Tel : 04 37 45 29 29
Fax : 04 37 45 29 30
E.Mail : infos@alison-envir.com
Site internet principal : www.alison-envir.com

Forme juridique : SARL

Gérant : Jean-Claude Michel

Capital social : 7622 € (50 000 FRF)

Registre du commerce et des sociétés : RCS Lyon

Date de création : 15 décembre 1992

Code NAF - APE : 6201 Z

SIRET : 389 408 071 000 48

SIREN : 389 408071

TVA intracommunautaire : FR69389408071

Déclaration auprès de la préfecture comme n°82 69 04 002 69
organisme dispensateur de formation : (Préfecture de la Région Rhône-Alpes)

Coordonnées bancaires : CREDIT COOPERATIF
Domiciliation : CREDITCOOP LYON SAXE
Code Banque : 42559
Code Guichet : 00011
Compte : 51000012700
Clé: 88
N°de compte bancaire international (IBAN) :
FR76 4255 9000 11 51 0000 1270 088
Code BIC : CCOPFRPPXXX

Espace Carco
1 Rue Francis Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone : 04 37 45 29 29
Télécopie : 04 37 45 29 30
E.Mail : jc.michel@alison-envir.com

S.A.R.L. au capital de 7 622 €
R.C.S. Lyon B 389 408 071 A.P.E. 6201 Z

www.alison-envir.com

ALISON

Veuillez trouver ci-joint notre RIB :

CREDIT COOPERATIF						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Titulaire du Compte :		SARL ALISON 1 CHEMIN FRANCIS CARCO 69120 VAULX-EN-VELIN				
Domiciliation : CREDITCOOP LYON SAXE						
42559	00011	51000012700	88			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB			
Numéro de compte bancaire international (IBAN)						
FR76	4255	9000	1151	0000	1270	088
CODE BIC : CCOPFRPPXXX						

Espace Carco
1 Rue Francis Carco
69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone : 04 37 45 29 29
Télécopie : 04 37 45 29 30
E.Mail : compta@alison-envir.com

S.A.R.L. au capital de 7 622 €
R.C.S. Lyon B 389 408 071 A.P.E. 722Z

www.alison-envir.com

Marseille, le 24.11.2008

> LE PRÉSIDENT

JFT/EM/FM/JT
DGEE - DTI 2008/025
DOSSIER SUIVI PAR FRANK MARINI
SERVICE AFFAIRES GENERALES
TEL : 04 91 99 72 07

ALISON
Espace Carco
1 rue Francis CARCO
69 120 VAULX-EN-VELIN

Objet : Marché négocié « Maintenance évolutive et corrective du logiciel CANOE de modélisation hydraulique », acquis par MPM en 1999, de réalisation et de gestion des réseaux d'assainissement.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel CANOE par la Direction des Technologies de l'Information, je vous remercie de trouver ci-joint les documents relatifs au projet de marché négocié de maintenance de ce progiciel :

- l'acte d'engagement et son annexe, la décomposition du prix globale et forfaitaire et le bordereau de prix unitaire
- le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes)
- le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, ce projet sera soumis à l'approbation de la collectivité.

Je vous remercie de me retourner :

- les documents ci-joint dûment signés,
- la pièce justificative suivante :
 - o attestation d'exclusivité

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments respectueux.

Pour le Président et par
Délégation

Le vice-président

François-Noël BERNARDI

SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO <

59, BD. CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOUETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01